

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**  
**Subvention à**  
**l'Association des**  
**Décorés du Travail –**  
**Année 2017.**  
**Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY  
Mme DURLIN à M. GALAN  
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE  
M. CARRERA à M. CAVALIERE  
M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Décorés du Travail a pour but de s'occuper des dossiers pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail, établir ou maintenir entre les sociétaires des liens fraternels de solidarité et d'entraide ainsi que de conserver à la médaille d'honneur du travail sa valeur et son prestige national.

L'association participe aux congrès régionaux et nationaux, aide les jeunes étudiants ou apprentis et vivifie les relations entre décorés qu'ils soient actifs ou retraités.

En 2016, l'association a organisé 4 voyages (à Blaye, Brantome...), des sorties et repas fraternels (dont un sur la commune au mois d'octobre).

Pour 2017, l'association prévoit un séjour d'une semaine à Saint Gilles Croix de Vie, 4 sorties (Saint-Émilion, Marqueze...) ainsi que l'organisation du repas fraternel annuel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association des Décorés du Travail une subvention de 305 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande de l'Association des Décorés du Travail ;  
Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;  
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 305 € de subvention à l'Association des Décorés du Travail pour 2017.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017  
Le Maire,*



**Jean-Jacques PUYOBRAU**